

Réseau Molineole  
Boîte Postale 30

5640 METTET

Internet : <http://www.molineole.be> - Courriel : [info@moligneole.be](mailto:info@moligneole.be)

En coordination avec  
l'Association pour la Défense des Sites et des Vallées du Namurois asbl  
ADSVN

Hôtel de Croix  
5000 NAMUR

courriel : [adsvn@skynet.be](mailto:adsvn@skynet.be)

### Communiqué de Presse

## Du jardin des hélices à la prison d'hélices

**Suite aux trois réunions de consultation du public organisées la semaine dernière par la société MESA, le réseau Molineole et l'ADSVN constatent que les promoteurs du projet ont apporté bien peu de réponses pertinentes aux questions de la population. En conséquence, le réseau Molineole et l'ADSVN maintiennent leur position initiale, à savoir : refus d'implantation d'éoliennes dans la région concernée, révision du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne » adopté par le Gouvernement Wallon en date du 18/07/2002 et gel des projets qui, en Région wallonne, seraient susceptibles de porter atteinte à la qualité des paysages culturels ou patrimoniaux.**

Le réseau Molineole, en coordination avec l'ADSVN, constate que les trois séances publiques d'information organisées par la société MESA la semaine dernière n'ont pas apporté de réponses valables aux questions posées par la population. La société MESA a tenté par tous les moyens de convaincre la population de vivre en permanence, jour et nuit, à proximité de 61 éoliennes, hautes comme près de trois fois la hauteur des tours de l'église abbatiale de Maredsous. Pour éviter de devoir choisir entre « concentration dans la dispersion » ou « dispersion dans la concentration », les promoteurs ont parlé de l'installation de « bouquets » ou encore de « ferme éolienne ». La réalité consiste à parler d'« usine éolienne » et même, pour une partie de la population, de « prison d'hélices ». En effet, si le projet se réalise, les habitants des villages du plateau de Mettet, Saint-Gérard, Bioul et Denée seront véritablement enfermés dans un parc éolien : ils verront partout des éoliennes. C'est ainsi que les promoteurs du projet ont finalement bien dû reconnaître qu'aucune étude paysagère, au sens scientifique du terme, n'avait été réalisée par le bureau privé « Agence Wallonne des Paysages + Environnement », celui-ci n'ayant en fait effectué qu'un relevé des sites d'implantation potentiels compte tenu des contraintes légales (Plan de Secteur, Natura 2000, couloirs aéronautiques, etc.) ou physiques (nature des sols, sources, etc.). Par ailleurs, alors que la société MESA laisse entendre qu'elle serait disposée à ouvrir son capital au public, aucune réponse n'a pu être donnée en ce qui concerne la rentabilité de l'investissement ou même son caractère éthique.

Diffusion : 27/02/2003 après-midi.

Les promoteurs ont à présent perdu toute crédibilité aux yeux de la population. En conséquence, le réseau Molineole, en coordination avec l'ADSVN, considérant que ce projet ne tient aucunement compte de la qualité paysagère et patrimoniale de la région, maintient sa position initiale et refuse l'implantation de la moindre éolienne dans la région. Le réseau Molineole appelle la population concernée à réagir auprès de la Commune de Mettet et de la société MESA avant le jeudi 06/03/2003. A cet effet, un journal d'information toutes boîtes est diffusé dans les communes concernées ce vendredi 28/02/2003. Ce journal d'information contient, outre le complément d'information que la société MESA n'a pas pu donner (photo-montage notamment), un outil constituant une occasion démocratique unique de contrecarrer définitivement le projet MESA, que certains considéraient déjà comme définitivement acquis.

En s'opposant au projet MESA, la population ne s'oppose pas aux énergies renouvelables. Que du contraire : elle participe ainsi à un débat démocratique visant à sensibiliser les hommes politiques sur l'incidence réelle de tels projets sur son cadre de vie. Car, sous un vernis pseudo-écologique, le projet MESA constitue bel et bien une nouvelle forme de destruction de notre cadre de vie.

Enfin, vu le nombre important de projets actuellement en gestation, l'ADSVN demande au gouvernement wallon de :

1. redéfinir le « *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne* » adopté par le Gouvernement Wallon en date du 18/07/2002, essentiellement en ce qui concerne la dimension paysagère des projets ;
2. mettre en œuvre le plus tôt possible la Convention de Florence sur la protection des paysages culturels et patrimoniaux et, entretemps, de geler les projets qui seraient de nature à porter atteinte à ce type de paysages (Honnay, La Roche-en Ardenne, Fernelmont, Dorinne,...).